

Paris, le 30 janvier 2018

**Madame Agnès BUZYN**  
**Ministre des Solidarités et de la Santé**  
**14, avenue Duquesne**  
**75007 Paris**

N/Réf. : JD/AC/398

**Madame la Ministre,**

L'intersyndicale du Mouvement National pour la défense des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) composé des syndicats FO, CGT, CFE-CGC, CFDT, UNSA, CFTC et SUD-Solidaire est venue traduire le malaise, le désarroi et la désespérance des personnes qui travaillent dans les EHPAD du département des Hautes-Pyrénées.

Confrontés à l'augmentation significative de l'état de dépendance des résidents accueillis, les moyens en dotation de personnel ne sont plus à la hauteur des besoins pour assurer un accompagnement et des soins respectueux du droit à être traité dignement quand survient la maladie et l'incapacité à réaliser seul les actes de la vie quotidienne.

Le mouvement de grève initié ce 30 janvier ne peut rester sans réponse car il est la traduction d'une dégradation constante des conditions de travail des salariés qui impacte directement la prise en charge des résidents. Certains n'hésitent pas à prononcer le mot de maltraitance liée au défaut de soins et à des prestations qui ne sont plus assurées.

Plus que jamais, il est d'une extrême urgence de donner les moyens budgétaires aux établissements pour procéder aux recrutements des personnels nécessaires.

La mise en place de la réforme de la tarification concernant la dépendance a accentué les difficultés du fait du mode de calcul lié à la convergence tarifaire déjà en place pour la section soins. Cette réforme initiée dans la Loi d'adaptation de la société au vieillissement avait pour objectif de clarifier les modes de financement. Hélas, sa mise en œuvre assise sur un principe de convergence très complexe rend catastrophique les effets sur des établissements publics et privés associatifs qui se voient retirer des moyens alors que ceux-ci n'étaient pas déjà à la hauteur pour assurer les besoins en soins **requis** pour les résidents. Ainsi, sous couvert de clarification et de simplification, on assiste à un nivellement par le bas des financements.

Et, paradoxalement, les établissements qui se sont engagés dans une approche individualisée des attentes et des besoins des résidents au travers des projets de vie/projets de soins, de leur déclinaison au quotidien et de leur suivi, sont aujourd'hui dans l'impasse et ne pourront pas poursuivre ce travail qualitatif qui ne peut exister que si les moyens sont au rendez-vous.

Madame la Ministre, j'ai écouté vos réponses aujourd'hui aux questions posées par les parlementaires et j'ai bien compris que vous n'envisagiez pas de moratoire sur la réforme de la tarification. C'est dommage, car même si ça ne règle pas le fond du problème, c'est en tout cas l'étincelle qui met le feu tant au niveau des directeurs que des personnels.

En conclusion, je plaide pour que des moyens supplémentaires soient attribués aux EHPAD afin que les personnes âgées accueillies puissent bénéficier de soins et d'accompagnement dans la réalisation des actes de la vie quotidienne en adéquation avec leur état. Ces moyens doivent s'accompagner d'une véritable exigence en matière de prévention, d'attention et d'écoute afin d'éviter des dégradations trop rapides de leur état de santé tant en matière de mobilité que d'aggravation des pathologies cognitives.

Nous le devons à nos aînés.

Je vous prie de croire, **Madame la Ministre**, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

*Bien cordialement*



**Jeanine DUBIE**